



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Point 92 de l'ordre du jour

### Formation et recherche

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Azanaw **Tadesse Abreha** (Éthiopie)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée :

« Formation et recherche :

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- b) Université des Nations Unies »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur les alinéas a) et b) à ses 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> séances, les 16 et 17 novembre 2004. On trouvera un compte rendu des débats que la Commission a consacrés à ce point dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.34 et 35). Il convient d'appeler l'attention également sur le débat général tenu par la Commission à ses 2<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> séances, du 4 au 6 octobre et le 12 octobre 2004 (voir A/C.2/59/SR.2 à 8). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de ce point par la Commission dans les additifs ci-après au présent rapport :

<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a) .....	1
b) .....	2

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

\* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en trois parties, sous les cotes A/59/490 et Add.1 et 2.



**a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

Rapport du Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>1</sup>;

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/59/230);

**b) Université des Nations Unies**

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies<sup>2</sup>;

Rapport du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies (A/59/566).

4. À la 34<sup>e</sup> séance, le 16 novembre, le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le recteur et Secrétaire général adjoint de l'Université des Nations Unies ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.2/59/SR.34).

---

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 14* (A/59/14).

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 31* (A/59/31).